



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Pour diffusion immédiate

### Équité salariale

#### **Après plusieurs années d'efforts, des résultats concluants pour les travailleuses de la santé, des services sociaux et de l'éducation**

Montréal, le 20 juin 2006-Les représentants des organisations syndicales et le gouvernement du Québec en sont arrivés à une entente satisfaisante au chapitre de l'équité salariale dans le secteur parapublic.

Au terme de cinq ans de travaux et de mobilisation, il est enfin possible de déclarer qu'un pas majeur vers la reconnaissance de la valeur du travail des femmes est franchi. Il aura fallu l'élaboration d'un plan d'évaluation, la tenue de milliers d'enquêtes et l'évaluation de centaines de catégories d'emplois pour conclure cette vaste opération.

Ces dernières heures, le comité d'équité salariale du secteur parapublic a complété une étape importante dans sa démarche d'équité salariale. Ce comité est composé de représentantes et de représentants de la CSN, de la CSQ, de la FIIQ, de l'APTS, de la FTQ ainsi que de la CSD, de la FISA et du gouvernement du Québec. Les membres du comité ont adopté les recommandations du comité technique quant aux correctifs salariaux pour les femmes et les hommes touchés par ceux-ci.

Le rajustement salarial moyen de 6,25 % pour les catégories d'emplois à prédominance féminine, qui reçoivent un correctif, est la preuve que la discrimination salariale à l'égard des femmes était bien réelle. Le salaire de 140 catégories d'emplois sera augmenté. En tout, 326 000 femmes et hommes bénéficieront de la conclusion de ces travaux.

Une somme de 630 millions de dollars sera ajoutée à la rémunération des salarié-es du secteur parapublic au titre de correctif. En tenant compte de l'impact annuel des augmentations salariales et d'autres effets indirects, le gouvernement estime à 737 millions de dollars le coût global engendré par le programme d'équité salariale dans le secteur parapublic. Il parlera de dépenses budgétaires, nous parlerons de droits. Il parlera de générosité, nous parlerons de justice.

Il faut louer les efforts et la solidarité exemplaires dont ont fait preuve les travailleuses et les travailleurs du secteur parapublic, pour mener à terme une bataille qui aura duré plus de vingt ans, afin de faire reconnaître le droit à un «salaire égal pour un travail équivalent». Mais si une page se tourne, une autre reste à écrire : celle du maintien de l'équité salariale.

Pour information

Sylvie Joly, CSN : (514) 605-0766

Marjolaine Perreault, CSQ : (514) 235-5082

Sandra Gagné, FIIQ : (514) 796-5093

Brigitte Massé, APTS : (450) 670-2411

Jean Laverdière, FTQ : (514) 893-7809